

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 12 - 08

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

**SUBVENTIONS AUX
PERSONNES DE DROIT PRIVE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, CATTUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**RENOVATION DES FACADES
ET DEVANTURES
COMMERCIALES**

Etaient représentés :

SOLIHA

EXERCICE 2016

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine MANFREDI),

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 2 octobre 2012 l'Assemblée Communale a approuvé le renouvellement pour quatre années de la convention avec le PACT du VAR.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale que le 20 mai 2015, le PACT est devenu SOLIHA (Solidaires pour l'habitat) qui est un nouvel acteur associatif dédié à l'amélioration de l'habitat ayant pour objectif de développer cinq compétences :

- La réhabilitation accompagnée au service des particuliers (assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux liés à l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement, lutte contre la précarité énergétique, etc.),
- L'accompagnement des personnes (intermédiation locative),
- La gestion locative sociale,
- La production d'habitat d'insertion,
- La conduite de projets de territoire.

La Commune poursuit ainsi son action incitative en faveur de la rénovation des façades des immeubles et des devantures commerciales, opération dont elle a confié l'animation et le suivi.

Cette convention permet le renforcement du programme de réhabilitation engagé sur le Centre-Ville avec un périmètre élargi puisqu'il comprend désormais la Place Portalis. Celle-ci étant désormais intégrée à la mission de droit commun, les projets de ravalements la concernant bénéficieront de l'assistance technique et architecturale de SOLIHA.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter l'enveloppe globale des subventions susceptibles d'être attribuées en 2016 aux propriétaires dont les dossiers auront fait l'objet d'une validation par la Fédération SOLIHA.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à l'opération SOLIHA, une subvention d'un montant de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à l'opération de rénovation de façade animée par la Fédération SOLIHA.

Dit que la dépense correspondante d'un montant de 30 000 €, sera prélevée sur le compte 6745-Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé - Budget Primitif de la Commune, exercice 2016.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY